le comité formé sur motion de l'hon. membre pour South-Oxford, il vota pour l'union législative nettement distinguée de l'union fédérale, et je croyais qu'il avait toujours été de cette opinion. Dans son discours de 1861, il indiquait, parait-il, la possibilité d'une fédération, mais bien différente de celle que veut l'hon. membre pour South-Oxford, qui prétend que c'est celle de la convention de 1859.

L'Hon. M. BROWN-Elle est établie sur les mêmes bases.

L'Hon. M. HOLTON-C'est vrai, mais dans l'une c'est l'autorité fédérale, et dans l'autre l'autorité locale, qui a la prépondérance.

L'Hon. M. BROWN-Le projet actuel

résume les deux systèmes.

L'Hon. M. HOLTON-Je n'entrerai pas dans plus de détails. J'ai seulement voulu faire quelques observations sur le discours que l'hon. pro.-gén. du Haut-Canada fît en 1861. (Cris de "continuez!") En vérité, les messieurs de la droite sont difficiles à contenter. L'autre jour, l'hon. président du conseil, qui était probablement de mauvaise humeur ce jour-là, prétendait que je parlais trop souvent; aujourd'hui, il veut me donner, malgré moi, la parole. (Rires.) J'avais l'intention de faire un discours sur la ques-Mais je crois, avec l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada, que ce débat ne doit point être recommencé. Telle a été l'opinion exprimée cette après-midi par mon chef (l'hon. M. A. A. Dorion); aussi, en bon partisan, je m'obstiendrai de prononcer mon discours, d'autant plus que mes vues sur cette question sont parfaitement connues (Rires.) Si les hon, membres de la droite avaient aucun doute à mon égard, je suis prêt à leur donner aussi brièvement que possible toutes les explications qu'ils pourront désirer. (Ecoutez!)

L'Hon. J. S. MACDONALD-Mon hon. ami a fidèlement exprimé l'intention de la gauche. Nous ne voulons point prolonger la discussion. Mais les hon, membres de la droite n'ont point été fidèles à la règle établie par eux à cet égard.

L'Hon. M. BROWN-Je crois y avoir été

fidèle.

L'Hon. J. S. MACDONALD-Je crois que l'hon. président du conseil a fait, ce soir même, un discours très long, dont les conclusions éloquentes suffiraient pour nous ôter toute envie de parler. (Ecoutez! et

manière dont l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada s'est glorifié de n'avoir pas insisté sur les objections soulevées par la motion de l'hon, membre pour Peel, après avoir dit qu'il aurait recours à tous les précédents parlementaires pour empecher cette motion. L'hon, membre oublie que des autorités anglaises ainsi que des décisions de cette chambre même viennent à l'appui de la motion de l'hon, membre pour Peel. 1848, lors de l'adresse passée en cette chambre pour approuver l'attitude prise par l'hon. M. BALDWIN, au temps de Sir John Metcalfe, un amendement fut proposé après la passation de cette adresse, mais l'Orateur décida que la motion était hors d'ordre; mais appel ayant été fait à la chambre, un amendement de M. Boulton fut voté. L'hon. proc.-gén. du Haut-Canada n'a donc point lieu de se glorifier de n'en avoir pas appelé de la décision actuelle de l'ORATEUR, car les précédents sont contre lui. L'astuce de l'hon. monsieur est bien connue. Nul que lui ne sait mieux se plier aux exigences des positions diverses qu'il prend successivement. Nul homme public en ce pays n'a été opposé à tant de causes qu'il a fini par épouser, et par faire triompher ensuite avec l'aide de ses propres adversaires. (Ecoutez!) N'a-t-il pas combattu pendant dix ans, -de 1844 à 1854, -la sécularisation des réserves du clergé, prétendant que c'était une spoliation? Ne s'est-il pas opposé à l'abolition de la tenure seigneuriale, qu'il traitait aussi de spoliation? N'a-t-il pas joué le même rôle quand il s'est agi d'introduire le principe électif dans le conseil législatif, prétendant que c'était une tentative républicaine n'ayant pour but rien moins que d'introduire dans ce pays la constitution des Etats-Unis? Mais après avoir combattu pendant dix ans ces mesures, savoir : l'abolision de la tenure seigneuriale et la question des conseillers électifs, qui causèrent la révolte du Bas-Canada, et la question des réserves du clergé à laquelle Lord Sydenham attribuait la révolte du Haut-Cauada, -questions qui ébranlèrent jusqu'aux fondements de notre société, qui ont soulevé non seulement des orages parlementaires, mais allumé la guerre civile,-tout-à-coup il a cessé son opposition de dix ans, et, afin d'avoir un portefeuille et de maintenir son parti au pouvoir, il s'est soumis humblement et a favorisé la passation de ces mesures. Et il a des prétentions à passer pour conséquent avec lui-même! rires.) J'ai également été frappé de la l'Ces trois grandes questions ainsi que plusieurs